



Egouts

Service de la Voirie

Avis public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

- RUE CHAPLEAU—De la rue Amity à la rue Hochelaga.
 RUE AMITY—De la rue Iberville à la rue Chapleau.
 RUE BEAUBIEN—De la rue Labelle à l'Est: 110 pieds environ.
 RUE ELM—De la rue Forsythe à la rue Ontario.
 RUE DUFFERIN—De l'égout actuel au Nord, 300 pieds environ.
 RUE ST-GERMAIN—Au Sud de la rue Hochelaga, allant au Sud de la rue Nolan.
 RUE NAPOLEON—De la rue Notre-Dame à la rue Duvernay.
 RUE BOYER—De la rue St-Zotique à la rue Beaubien.
 RUE GILFORD—De la rue Chambord vers l'Ouest, 60 pieds.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, 29 juin 1907.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

Public notice is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of streets namely:

- CHAPLEAU STREET—From Amity to Hochelaga Sts.
 AMITY STREET—From Iberville to Chapleau Sts.
 BEAUBIEN STREET—From Labelle street about 110 feet East.
 ELM STREET—From Forsythe to Ontario Sts.
 DUFFERIN STREET—From end of existing sewer Northwards about 300 feet.
 ST-GERMAN STREET—From South of Hochelaga street to South of Nolan street.
 NAPOLEON STREET—From Notre-Dame to Duvernay streets.
 BOYER STREET—From St. Zotique to Beaubien street.
 GILFORD STREET—From West of Chambord street 60 feet.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, 29th June 1907.